

### Article 1 – Planning et fonctionnement

Le planning des cours n'est pas définitif. Le nombre d'inscrits peut-être un élément conduisant à un réajustement voire à une suppression d'un créneau ou d'une activité (+/- 10 personnes nécessaires).

Pour l'année 2024-2025, le planning prévisionnel est le suivant :

Lundi	Mardi	Mercredi	Samedi
9h-10h <b>Gym sénior</b>		10h00 - 11h15 <b>Yoga 1</b> <i>(max 20 personnes)</i>	10h30-11h30 <b>Circuit training</b> <i>(limité à 16 personnes)</i>
	17h30-18h30 <b>kids dance 6/10 ans</b> <i>(mini 10 enfants)</i>		
18h30-19h30 <b>Pilates</b> <i>(max 20 personnes)</i>	18h30-19h30 <b>Relaxologie</b> <i>(sous réserve/limité à 15)</i>	18h30 - 19h15 <b>fit'dance ado/adultes</b>	
	20h30-21h30 <b>Circuit training</b> <i>(sous réserve/limité à 16)</i>	19h15-20h30 <b>Yoga 2</b> <i>(max 20 personnes)</i>	

Des référentes sont nommés pour chaque activité :

- Gym douce : Marie-Claude LARDON
- Pilates : Evelyne FERRATON
- Kids dance : Florence RUNEL/Emeline DESGEORGES
- Relaxologie : Florence RUNEL
- Circuit training 1: Julie MAURIN
- Circuit training 2 : Julie MAURIN
- Yoga 1 : Nathalie ZAMBON/Nelly CHARRIERE
- Yoga 2 : Pauline BUYSCHAERTT/Audrey GUILLAUMIN
- Fit'dance : Pauline BUYSSCHAERT

Vous pourrez vous adresser à elles pour toutes questions, remises de documents ou leur signaler une absence.

### Article 2 – Calendrier

L'association s'engage à assurer au moins 30 semaines de cours durant la saison sportive qui commence le 2 septembre 2024 et se termine le 28 juin 2025, le contenu et la date des cours pouvant être modulables.

 **Dernier cours enfant lors du gala de fin d'année.**

Le planning des cours suit les semaines scolaires :

- Période 1 : cours du lundi 2 septembre 2024 au samedi 19 octobre 2024 (7 semaines)
- Période 2 : cours du lundi 4 novembre 2024 au samedi 21 décembre 2024 (7 semaines)

**⚠ Pas de cours le lundi 11 novembre 2024**

- Période 3 : cours du lundi 6 janvier 2025 au samedi 22 février 2025 (7 semaines)
- Période 4 : cours du lundi 10 mars 2025 au samedi 19 avril 2024 (6 semaines)
- Période 5 : cours du lundi 5 mai 2025 au samedi 28 juin 2025 (8 semaines)

**⚠ Pas cours le samedi 31 mai 2025 (pont de l'ascension) ni le lundi 9/06 (lundi de Pentecôte)**

### **Article 3 – Engagement des parties et remboursements**

L'association s'engage à proposer des cours de qualité par des intervenants qualifiés. C'est pourquoi certaines activités sont limitées en nombre de places.

Chaque adhérent s'engage moralement à faire preuve de bonne volonté pour participer au bon fonctionnement et à la bonne humeur au sein des cours, tout comportement jugé nuisant et inapproprié peut conduire à une expulsion temporaire ou définitive sans remboursement de cotisation.

Chaque adhérent s'engage à l'assiduité et tout trimestre commencé est dû. Aucun remboursement ne sera possible par défaut d'assiduité. Seul un certificat médical pourra permettre un remboursement total ou partiel de la cotisation.

### **Article 3 – Mise à disposition des locaux et du matériel**

La mairie et l'association "Chap'tonic" mettent à disposition du matériel et des locaux. Chacun se doit de les respecter et s'engage à apporter réparation en cas de détérioration.

"Chap'tonic" décline toute responsabilité sur les objets personnels oubliés lors des cours ou dans les vestiaires.

### **Article 4 – Responsabilité des parents / cours enfants**

"Chap'tonic" est responsable de l'enfant mineur durant l'activité. Les parents sont donc responsables de leur enfant avant et dès la fin du créneau horaire défini. En effet, une absence inopinée de l'animateur est toujours possible, et il n'est pas toujours aisé d'en informer chacun en temps et heure.

"Chap'tonic" se décharge donc de toutes responsabilités pour les mineurs susceptibles d'arriver ou de repartir seuls de l'activité et invite fortement à l'accompagnement et au respect des horaires pour le bien des enfants.

Une autorisation parentale est à remplir en début de saison ou à l'inscription.

L'accueil de l'enfant pourra se faire 5 minutes avant pour ne pas déranger l'installation de l'animateur. Tout retard à la fin du cours doit être signalé pour que le référent ne laisse pas l'enfant seul.

### **Article 5 – Partenariat avec l'Echap'toi**

Un partenariat avec le centre de loisirs l'Echap'toi est mis en place pour le cours de kids dance.

L'association l'Echap'toi autorise Chap'Tonic à récupérer et à déposer les enfants, dans ses locaux, qui sont inscrits au périscolaire les mardis hors vacances scolaires à partir de 17h15 et jusqu'à 17h30.

Les personnes ayant autorité parentale des enfants inscrits aux deux activités devront signer une autorisation qui sera éditée en trois exemplaires : famille, Chap'tonic, Echap'toi.

Le transport des enfants est à la charge de Chap'Tonic et sous leur responsabilité.